

2025

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

  @parcoursupinfo

 @parcoursupinfo

   @etudiantgouv

○ **L'exhaustivité : Parcoursup vous permet de découvrir toutes les formations supérieures, y compris en apprentissage qui sont reconnues par l'Etat, c'est-à-dire contrôlées. Plus de 24 000 formations référencées**

○ **La simplicité : Parcoursup simplifie vos démarches pour vous permettre de vous concentrer sur votre projet**

Parcoursup, c'est une procédure dématérialisée avec 1 calendrier unique et 1 seul dossier à constituer.

○ **La liberté de choix : Parcoursup vous permet de choisir les formations qui vous intéressent**

Vous formulez vos vœux sans les classer. **Vous choisissez** librement votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 02 juin 2025.

Ce n'est pas Parcoursup qui classe les demandes et choisit votre affectation : ce sont les responsables des formations qui examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez. (Parcoursup est une plateforme qui met en relation les élèves et les établissements de l'enseignement supérieur)

- **La transparence, parce que c'est utile pour vous permettre d'affiner votre projet et d'estimer vos chances**

Parcoursup permet de comparer les formations, de consulter les critères d'analyse des candidatures qu'utiliseront les formations du supérieur et des conseils de la formation sur les parcours recommandés au lycée ou encore sur la manière de faire votre candidature.

Parcoursup fournit des données sur la session précédente (profils de candidats classés ; rythme d'envoi des propositions) pour anticiper le déroulement de la phase d'admission

- **L'accompagnement personnalisé tout au long de la procédure, pour vous aider**

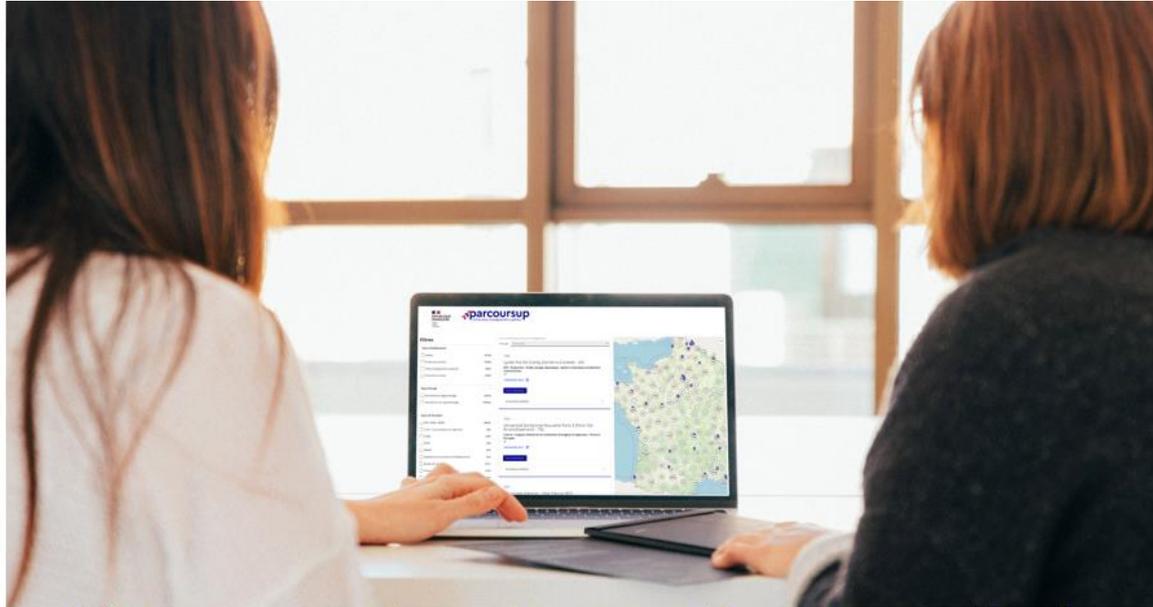
Vous n'êtes pas seuls face au choix : vous êtes accompagné, au lycée, via la plateforme, pour élaborer votre projet, faire des vœux, choisir votre formation. Si vous n'avez pas reçu de proposition, les rectorats vous proposent un accompagnement pour vous aider.

- **La prise en compte de votre profil pour plus d'égalité des chances**

Parcoursup met en œuvre des actions pour l'orientation des lycéens boursiers, professionnels ou technologiques. Parcoursup prend en compte les situations de handicap et promeut le développement des parcours personnalisés (Oui-Si) pour favoriser la réussite des étudiants

Un calendrier en 3 étapes





Étape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation

Nov. 2024 1

Novembre 2024 > janvier 2025

Je m'informe et découvre les formations

Pour préparer votre projet de poursuite d'études, consultez les sites utiles, notamment [avenirs.onisep.fr](https://www.avenirs.onisep.fr) et parcoursup.gouv.fr. Au sein de votre lycée, échangez avec votre professeur principal et les personnels d'orientation.

Si vous êtes étudiant et que vous souhaitez changer d'orientation, le service orientation de votre établissement peut vous accompagner.

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 — Ouverture de la carte des formations 2025 sur parcoursup.gouv.fr

Déc.

Janv. 2025

Début décembre, je renseigne ma fiche de dialogue : le conseil de classe du 1er trimestre prend connaissance de *mon projet d'orientation et formule des recommandations*.

Parcoursup.fr :

- Le moteur de recherche Parcoursup
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de votre Région

Informations fournies pour chaque formation dès le 18 décembre 2024 :

Contenu et organisation des enseignements

Attendus (connaissances et compétences pour réussir dans la formation)

Critères généraux d'examen des vœux

L'existence ou non de modalités particulières d'examen (concours écrit, entretiens de sélection) et le tarif éventuellement associé

Nombre de candidats et nombre d'admis l'année précédente

Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion

Des contacts utiles : référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs

Le taux minimum de lycéens boursiers l'année précédente

Nouveauté 2025 : Retrouvez dans la rubrique "Visualiser les chiffres d'accès à la formation" de la fiche formation, des informations sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée).

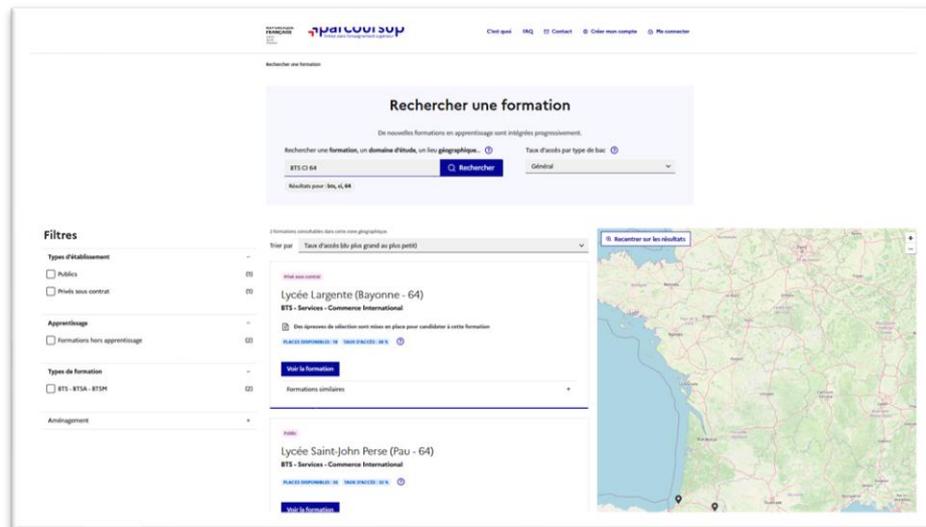
D'autres informations fournies pour chaque formation dès le 13 janvier 2025 :

Le nombre de places proposées cette année

Les taux de passage en 2ème année et de réussite selon le bac, des débouchés et

Dans la rubrique "Poursuivre ses études et connaître les débouchés", vous pourrez également consulter des données nouvelles sur la réussite et l'insertion dans les formations qui vous intéressent.

Le secteur géographique (pour les licences)



[avenirsonisep.fr](https://www.avenirsonisep.fr)

Retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur

Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues

Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle

Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, Accès aux études de santé...) et les opportunités des filières d'avenir

Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers



Au lycée, construisez vos projets d'avenir



Découvrir

Parmi les 24 000 formations dispensant de diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

○ **Des formations sous statut étudiant :**

- Formations dites « non sélectives » : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS),
- Formations dites « sélectives » : les classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc...

○ **Des formations sous statut apprenti (en alternance) :**

- L'apprentissage associe enseignements académiques et expérience concrète dans une entreprise
- L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, DEUST, Licences, etc.).

- **Nouveauté 2025** : → **Carte d'identité de la formation** en haut sur chaque fiche formation

The screenshot shows the 'Carte d'identité de la formation' for 'IFSI Regroupement IFSI Université de Limoges D.E Infirmier'. It includes details such as 'ÉTABLISSEMENT PUBLIC', 'FORMATION SÉLECTIVE', and 'DIPLOME D'ÉTAT CONTRÔLÉ'. A section titled 'Autres formations accessibles' lists 'IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (19)'. At the bottom, there are six icons with corresponding text: 'Découvrir la formation et ses caractéristiques', 'Comprendre les critères d'analyse des candidatures', 'Consulter les modalités de candidature', 'Visualiser les chiffres d'accès à la formation', 'Poursuivre ses études et connaître les débouchés', and 'Contacter et échanger avec l'établissement'.

Nouveauté 2025 : sur le site parcoursup.gouv.fr (espace Ressources) un livret « **les bons réflexes** » aide lycéens et parents à se repérer pour choisir un établissement de formation

[Télécharger le guide](#)



- ☞ **Vérifier en un clin d'œil** : le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat avec l'Etat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil, le label MESR ou encore l'éligibilité aux bourses
- ☞ On retrouve aussi aisément sur Parcoursup l'information sur les **frais de scolarité**, le **règlement de la CVEC**

Des informations claires, riches et utiles

Des informations sur le contenu et les débouchés de la formation : les enseignements et les options proposés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, des contacts avec les responsables de la formation

Et en 2025, des informations plus riches sur les taux de réussite et d'insertion professionnelle, les débouchés et les possibilités de poursuite d'études

Des informations sur les critères et les modalités de candidature : la liste détaillée des critères d'analyse des candidatures et leur niveau d'importance, les modalités et le calendrier des éventuelles épreuves de sélection (écrit/oral), des conseils des enseignants du supérieur sur la manière d'élaborer sa candidature

Les lycéens en **cordées de la réussite** pourront identifier les formations qui prennent compte ce critère dans leur analyse des candidatures (près de 40 % des formations en 2024)

Nouveauté 2025 : des informations plus riches pour réfléchir avant de faire vos vœux : le taux d'accès de la formation en 2024 (pour savoir si la formation est très demandée) et des informations sur le profil des lycéens de terminale admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée)

Pour chaque formation : un rapport détaillé sur les critères et le profil des admis en 2024



Quels sont les critères utilisés par l'établissement pour analyser votre candidature ?

Grille d'analyse des candidatures définie par la commission d'examen des vœux de la formation

100%	Résultats scolaires	70 %
	Méthodes de travail	20 %
	Savoir-être	5 %
	Motivation	3 %
	Engagement et activités	2 %

Cette grille permet d'indiquer le niveau d'importance accordé par la formation à chaque élément. Plus le pourcentage est élevé plus l'élément compte dans l'examen des candidatures.

Détails de la grille d'analyse des candidatures par la commission

Vos résultats scolaires ou obtenus dans l'enseignement supérieur comptent pour 70%

Éléments évalués :

L'examen des candidatures par les formations

Qui analyse les candidatures ?

Comment se déroule l'analyse des candidatures ?

Conseils aux candidats

Il est conseillé de venir rencontrer les équipes pédagogiques lors des journées portes ouvertes ou lors des forums afin de se renseigner sur l'adéquation entre le parcours de formation et les objectifs professionnels. La lettre de motivation doit être personnalisée, argumentée et témoigner d'une bonne connaissance de la formation et de ses débouchés.

>> une rubrique dédiée aux critères d'analyse des candidatures avec une présentation globale et détaillée

>> la rubrique **Conseils** pour faire passer des messages aux candidats

Nouveauté en 2025 :

Des rapports d'analyse des candidatures de l'année précédente plus nombreux (19 000) et plus riches en données



>> des chiffres globaux d'accès à la formation calculés à la fin de la phase principale 2024

>> des chiffres déclinables pour chaque type de baccalauréat français : générale, technologique, professionnelle

Les données chiffrées présentées ici sont calculées pour chaque année à la phase principale d'admission.

30 PLACES OFFERTES PAR LA FORMATION EN 2024

TOUS LES CANDIDATS

Les chiffres globaux d'accès à cette formation en 2024

Calculés sur l'ensemble des candidats en 2024



>> une visibilité du **taux d'accès par type de baccalauréat** dans chaque formation pour voir si la formation était très demandée ou si elle a accueilli tous les candidats

>> **consultez notre vidéo** dans l'espace **Ressources** de parcoursup.gouv.fr

Des **conseils personnalisés** pour vous aider : ayez toujours les bons réflexes, consulter les critères spécifiques de la formation ; diversifier vos vœux en alternant vœux d'ambition, de raison, de précaution

En savoir plus sur l'accès à la formation selon mon profil

Je sélectionne mon type de bac français pour avoir des données correspondant à mon profil

Bac général

Bac technologique

Bac professionnel

LYCÉENS BAC GÉNÉRAL

Les chiffres d'accès à cette formation pour les bacs généraux

Calculés pour les lycéens de la voie générale, candidats à cette formation en 2024





Découvrir la formation et ses caractéristiques



Comprendre les critères d'analyse des candidatures



Consulter les modalités de candidature



Visualiser les chiffres d'accès à la formation



Poursuivre ses études et connaître les débouchés



Contactez et échangez avec l'établissement

Poursuite d'études

Licences professionnelles variées, titre professionnel Gestion d'un établissement touristique (certification niveau 5)

Débouchés professionnels

Objectifs du BTS Tourisme

Le BTS Tourisme forme des professionnels capables de répondre aux exigences des nombreux métiers de ce secteur d'activité, aussi bien les métiers en rapport direct avec les touristes individuels ou collectifs que les emplois en lien avec les professionnels des prestations touristiques. Les futurs diplômés de BTS Tourisme seront ainsi en mesure de :

- informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme ;
- finaliser la vente de ces prestations touristiques et assurer le suivi commercial ;
- créer et promouvoir des produits touristiques ;
- accueillir et accompagner des touristes ;
- collecter, traiter et diffuser l'information en lien avec le secteur du tourisme.

(Source <https://www.dimension-bts.com/bts-tourisme>)

La réussite des étudiants

- Taux de passage en 2^{ème} année 📄
Taux : 86.6 tous bacs confondus
- Taux de réussite en 2 ou 3 ans 📄
74.5% tous bacs confondus

Sources des données ▼

Insertion professionnelle des étudiants

Avenir des élèves en sortie du BTS :
Tourisme

46%	41%	13%
📄 46% sont en emploi <small>Tous secteurs d'activités confondus en emploi salarié privé et public.</small>	📄 41% poursuivent leur formation <small>en poursuite d'études, recyclage, changement de filière.</small>	📄 13% réalisent un autre parcours <small>en recherche d'emploi, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...</small>

>> une rubrique dédiée à l'information sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants

>> l'information sur la réussite (statistiques du SIES)

>> **Nouveautés 2025** : plus de 75 % des formations couvertes par les statistiques d'insertion

- Licences générales
- BTS agricoles
- Écoles d'ingénieur, de commerce et de management

A venir : des données sur le salaire indicatif net/mois observé à l'échelle nationale un an après la sortie des études

LE BON REFLEXE : S'INFORMER, SE RENSEIGNER

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En
- La direction (Proviseur et proviseur-adjoint)
- Les ressources du CDI

Echanger avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons avec conférences thématiques

Consulter les ressources en ligne des formations et partenaires

(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil Parcoursup)

La foire aux questions Parcoursup

<https://www.parcoursup.gouv.fr/faq>

Des conseillers Parcoursup à votre écoute



0 800 400 070

Ce service est accessible du lundi au vendredi, de 10h à 16h.
(appel gratuit)

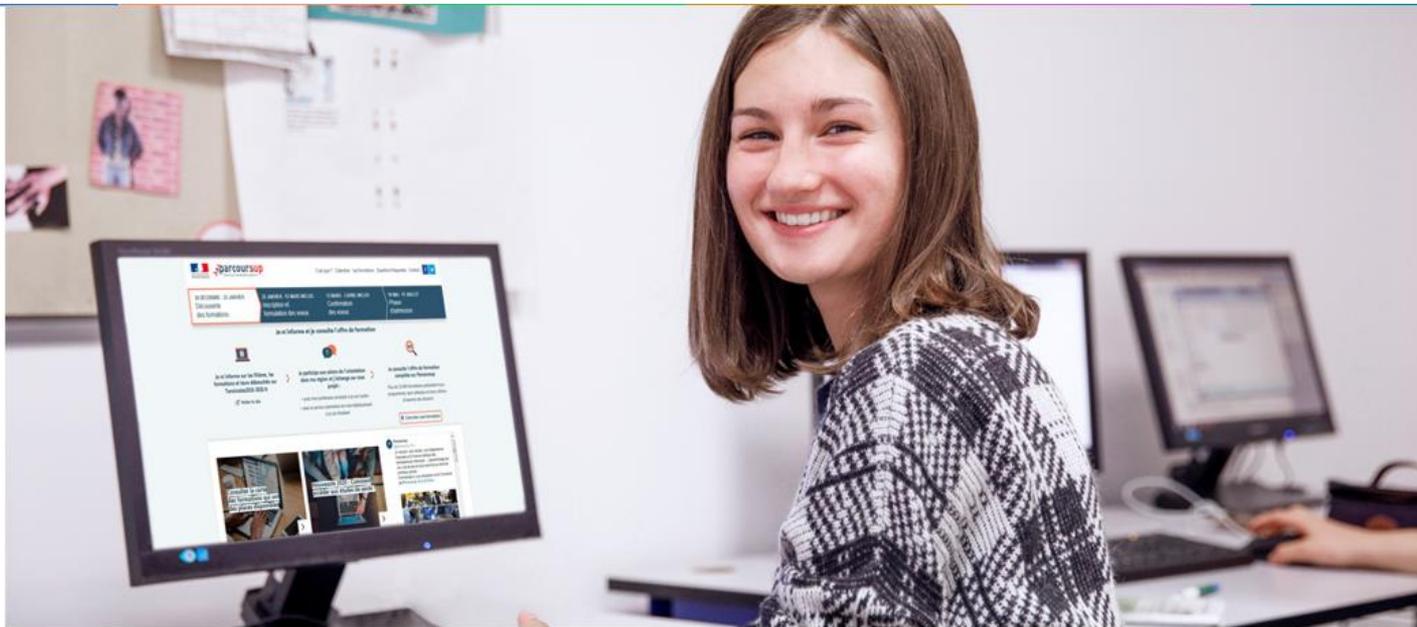
Posez également vos questions via le formulaire en ligne

<https://www.parcoursup.gouv.fr/contact>

Live Parcoursup :

Programme à retrouver sur Parcoursup.fr

<https://parcoursup.fr/index.php?desc=lives>



Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

2

Fév.

Mars

Avril

Mai

15 janvier > 13 mars > 2 avril 2025

Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

DU MERCREDI 15 JANVIER AU JEUDI 13 MARS 2025

Inscrivez-vous sur Parcoursup pour créer votre dossier candidat.

Formulez vos vœux : jusqu'à 10 vœux sans obligation de les classer par ordre de préférence. Pour certaines formations vous pouvez également faire des sous-vœux.

Vous pouvez également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

Dates à retenir :

JEUDI 13 MARS 2025 — Dernier jour pour formuler vos vœux

MERCREDI 2 AVRIL 2025 — Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

 **Conseil** — N'attendez pas la dernière minute pour compléter votre dossier. Préparez progressivement les éléments nécessaires pour confirmer vos vœux.

 **Rappel** — Pour les formations en apprentissage, vous pouvez toujours formuler des vœux après le 2 avril 2025.

Sur parcoursup.gouv.fr, des tutos vidéos sont proposés pour me guider à chaque étape

S'inscrire sur Parcoursup

- Une adresse mail **personnelle** valide et consultée régulièrement : pour s'inscrire puis échanger et recevoir les informations sur votre dossier. **Nouveau** : Un message sera adressé, sur l'adresse mail enregistrée au lycée, un peu avant l'ouverture de la phase d'inscription pour activer votre compte Parcoursup. *Le message contiendra un lien d'accès personnel. C'est une mesure prise pour sécuriser l'accès aux données personnelles.* **Bien vérifier dans Pronote et/ou Educonnect si votre adresse mail est celle que vous utilisez.**
- **Important** : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.
- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.



Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

S'inscrire sur Parcoursup

A partir du 15 janvier 2025. Un message sera adressé, sur votre adresse mail enregistrée au lycée, un peu avant l'ouverture de la phase d'inscription pour activer votre compte Parcoursup.

Au cours de la création de votre dossier, il vous est attribué un **numéro de dossier** et il vous est demandé de définir votre **mot de passe**, en respectant les contraintes qui vous sont données.

Conservez soigneusement **ces 2 identifiants qui vous seront demandés à chaque nouvelle connexion à votre dossier pour accéder à vos vœux.**

Ne les communiquez à personne car ils sont confidentiels (le lycée n'y a pas accès).

Si vous êtes **en classe de terminale**, l'établissement a transmis à Parcoursup des informations vous concernant. Le site vous identifie dans la plupart des cas. Vous **vérifiez attentivement, corrigez et complétez** si nécessaire **toutes** les informations déjà pré-remplies.

Si vous n'avez pas reçu le mail pour l'inscription ou si Parcoursup ne vous identifie pas, adressez-vous très rapidement au lycée pour vérifier votre INE et qu'il n'y a pas d'erreur dans la date de naissance enregistrée. En cas de difficulté, vous pouvez également signaler votre problème en utilisant la rubrique « Contact » ou le numéro vert



Saisie des vœux

Du 15 Janvier au 13 Mars minuit.

Une fois vérifié et complété l'ensemble des informations demandées lors de l'inscription, **vous pouvez saisir jusqu'au 13 Mars minuit, jusqu'à 10 vœux correspondant à votre projet de poursuite d'études sous statut d'étudiant. Vous pouvez également formuler jusqu'à 10 vœux pour des formations en apprentissage.**

Attention : après le 13 Mars minuit vous ne pourrez plus ajouter de vœu (sauf pour les formations en apprentissages ou il n'y a pas de date limite).

- Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse pour chaque vœu formulé
- **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** (elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats)

Remarque sur les sous-vœux

Certaines formations (ex : **Ecoles formations d'ingénieur, BUT, BTS, CPGE, DCG, IFSI, DNMADE, IEP, etc.**) permettent de faire des « **Sous-vœux** » .

Un **vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale). **Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles. Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.**

Remarque sur les sous-vœux

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > **Les BTS et les BUT** regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**
- > **Les DN MADE** regroupés par **mention à l'échelle nationale**
- > **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**
- > **Les classes prépas** regroupées **par voie à l'échelle nationale (spécificité de l'internat)**
- > **Les EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'État à l'échelle nationale**
- > **Les DNA** (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés **par mention à l'échelle nationale**

***A noter** : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.*

Remarque sur les sous-vœux

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

> **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale.

Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

> **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

> **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**

> **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale

> **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Secteur géographique

- **Pour les formations sélectives (CPGE, BTS, BUT, IFSI, écoles...)**

Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique.**

- **Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)**

Pour chaque **licence et parcours spécifique "accès santé" (PASS)**, le secteur géographique sera disponible dans Parcoursup à partir du 15 janvier 2025 lorsque vous formulez un vœu.

Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque **la licence ou le PASS** est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur. **Par exception, les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée**

Le secteur géographique dépend de l'adresse de votre domicile renseignée lors de votre inscription sur Parcoursup. Si vous êtes scolarisé en terminale, le secteur géographique dépend de l'adresse du domicile de vos représentants légaux en général pré-renseignée lors de l'inscription sur Parcoursup, par votre établissement scolaire. Les adresses de vos deux représentants légaux sont prises en compte lorsque ces adresses ne sont pas situées dans le même secteur.

Si un changement intervient dans votre situation familiale en cours d'année, signalez-le à votre chef d'établissement pour que votre ou vos nouvelles adresses soient prises en compte.

- **La lettre de motivation**
- **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- **la rubrique Activités et centres d'intérêt**
- **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
Elle contient:
 - . les notes de l'élève : moyennes de terminale,
 - . appréciation des professeurs par discipline,
 - . positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe.
 - . les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - . l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu après examen lors du conseil de classe du 2^{ème} trimestre.

- **Des informations sur votre parcours spécifique** (sections européennes, internationales ou bi-bac)
- **Les bulletins scolaires, notes du baccalauréat, PIX :**
Transmis par le lycée
 - **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre).
 - certification nationale des compétences numériques (Pix)

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> Compléter leur dossier :

- > Lettre de motivation par vœu **uniquement** lorsque la formation l'a demandée
- > rubrique « préférence et autres projets »
- > pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

> Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 2 avril 2025 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

La lettre de motivation

Une lettre de motivation demandée par la formation pour connaître :

- **La motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.

La lettre de motivation est personnelle. Renseignez-la, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir de juillet 2025.

s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Un questionnaire en ligne

- Accessible (à **partir du 15 janvier 2025**) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 2 avril 2025 23h59 (heure de Paris).



L'analyse des candidatures par les formations

Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux**, (réfèrent pédagogique et professeurs - jury) est chargée de définir **les modalités et les critères généraux d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures** . Ce n'est pas Parcoursup ni un algorithme qui analyse les candidatures

Les critères généraux d'examen des vœux précisés sur **chaque fiche de formation Parcoursup en amont de la procédure** pour aider les candidats à s'orienter

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 02 juin 2025.

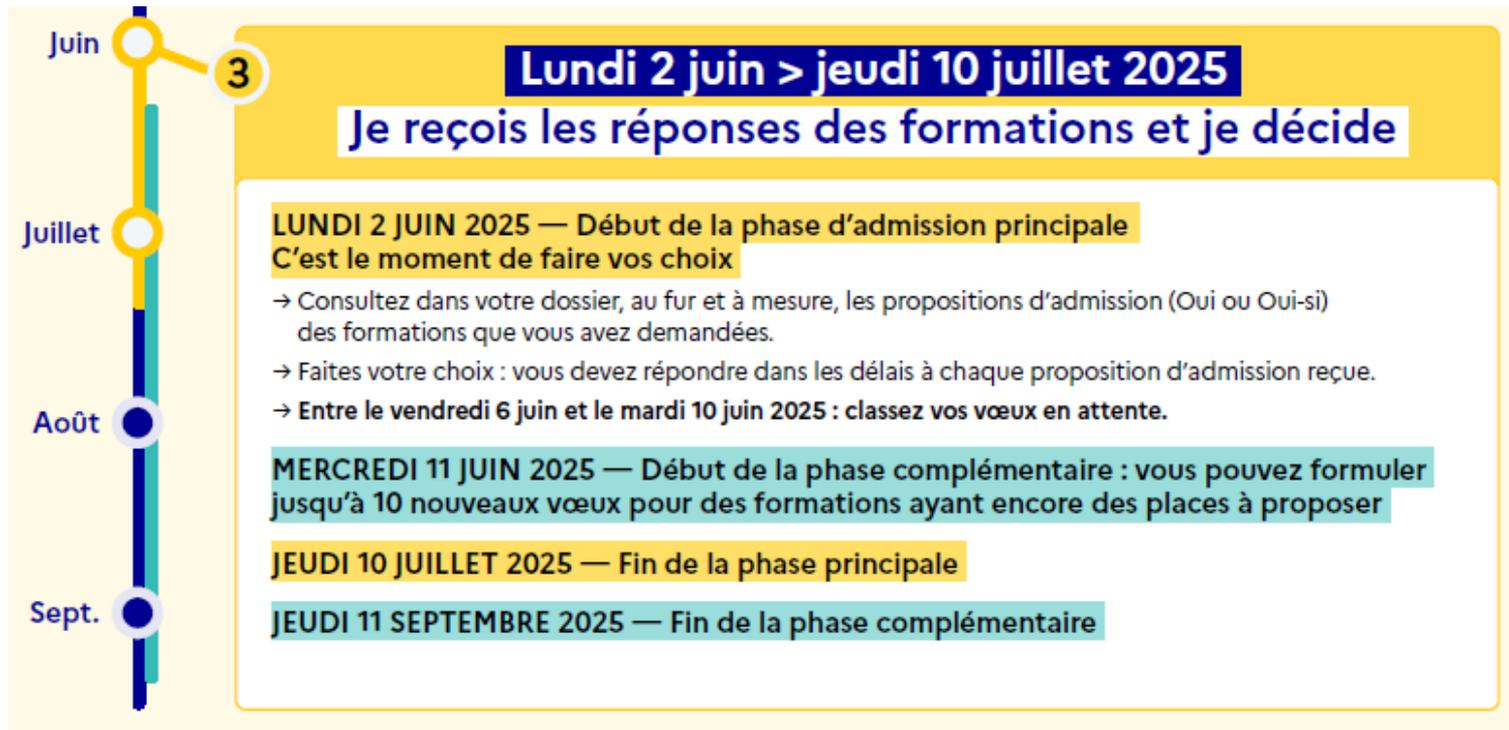
Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 02 juin 2025. **Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot**

> **En fin de procédure**, le bilan de l'examen des vœux de chaque formation est **publié chaque année sur la plateforme Parcoursup**

- > Des **places sont priorités pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** dans chaque formation, sélective et non sélective
- > Les **élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** peuvent bénéficier d'une **aide à la mobilité (500 €)** s'ils choisissent une formation située dans une autre académie
- > un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**
- > **Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, EFTS...)**
 - L'admission se fait **sur dossier et, dans certains cas, par concours (épreuves écrites) ou entretien de sélection** (si ces modalités d'examen sont payantes, la fiche de formation le précise)
 - Des spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels en BTS et des bacheliers technologiques en BUT (objectif de garantir une priorité d'accès à ces publics).
- > **Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences et PASS)**
 - un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**, dans la limite des capacités d'accueil
 - l'université peut conditionner l'admission au suivi d'un **parcours de réussite personnalisé** (remise à niveau, cursus adapté...) pour renforcer ses compétences et favoriser sa réussite (Oui-Si)
 - **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles** : les dossiers sont ordonnés par une commission d'examen des vœux, après qu'ils ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée



Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix



A partir du 02 juin jusqu'au 10 Juillet 2025.

A la suite de l'examen de votre dossier, vous prenez connaissance des réponses des établissements pour chacun de vos vœux et vous répondez à TOUTES les propositions qui vous sont faites dans les délais..

Vous pourrez consulter dans votre dossier Parcoursup les réponses données par les formations pour chaque vœu et sous-vœu que vous avez formulé. **Vous recevez les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.**

Chaque fois qu'un candidat confirmera ou renoncera à une proposition reçue, il libèrera des places qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. **Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.**

Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, dès lors que cette information est disponible et exploitable, **leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2024 seront affichés** pour chaque formation demandée

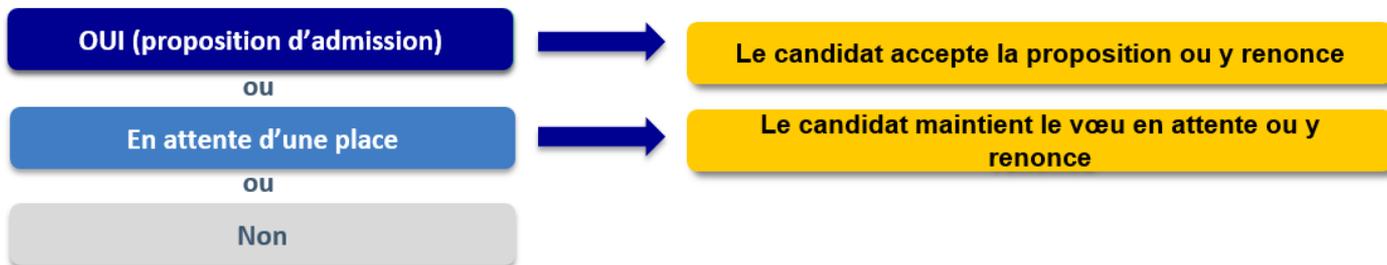
Lorsque le candidat accepte une proposition d'admission, **il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage**

Attention, entre le 06 et le 10 juin, il sera demandé impérativement aux élèves de choisir les vœux en attente qu'ils souhaitent garder et de les classer.

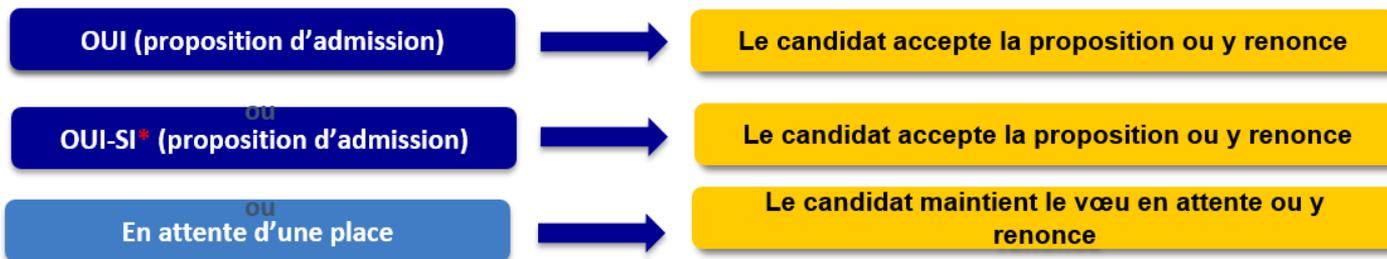
Lorsqu'une proposition d'admission vous est faite, vous êtes informé par :

- une alerte sur votre smartphone via l'**application Parcoursup** que vous avez téléchargée,
- **sur votre adresse de messagerie personnelle, SMS**
- sur la messagerie de votre dossier Parcoursup.
- Il est possible d'avoir plusieurs propositions d'admission simultanées dans des formations différentes.
- **les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil**

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



Si la décision est oui-si, cela signifie que l'établissement conditionne votre inscription à votre acceptation de suivre un parcours de formation personnalisé (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour vous renforcer dans les compétences attendues et vous accompagner vers la réussite. Si vous n'êtes pas d'accord pour suivre le dispositif pédagogique adapté qui vous est proposé, vous pourrez **renoncer à la proposition** et à la possibilité de suivre cette formation.

La règle est TOUJOURS la suivante : si vous ne répondez pas à une proposition d'admission dans les délais, vous perdez cette proposition qui est alors envoyée à un autre candidat.

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission (à vérifier pour la session 2025 - données non disponibles à ce jour):

- Proposition le 02 juin, vous disposez de 5 jours pour accepter, soit jusqu'au 7 Juin,
- le 03 juin, vous disposez de 4 jours pour accepter, soit jusqu'au 6 Juin également,
- Entre le 4 juin et pour toute la suite de la procédure, vous disposez de 2 jours pour accepter

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.
- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée

**Pendant les épreuves écrites du baccalauréat (16 au 19 juin 2025)
les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus**

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions. Des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 10 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats.

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

dès le 02 juin, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux **en phase complémentaire dès le 11 juin**.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer:

- **Avant le 13 juillet** (à préciser selon les établissements), s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission au plus tard le 10 ou 11 juillet
- **Fin août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission plus tardivement.

Ces dates seront précisées pour chaque établissement

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil (**le relevé des notes du bac sera à récupérer dans Cyclades**)

Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 03 juin 2025** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 11 juin au 11 septembre 2025** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**
 - A partir du 1er juillet 2025** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

Rassurez-vous, plus de 9 lycéens sur 10 reçoivent au moins une proposition. En moyenne, ces candidats ont reçu au moins 5 propositions, ce qui permet un véritable choix.

Du 11 juin au 11 septembre 2025

La phase complémentaire permet aux inscrits sur Parcoursup, en priorité, ceux n'ayant pas eu de propositions (que des réponses négatives) et ceux qui n'ont que des propositions en attentes, de consulter les formations qui disposent de places vacantes. De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent alors être formulés.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale peuvent également faire de nouveaux vœux en phase complémentaire dans des formations qui les intéressent davantage et qui ont encore des places disponibles.

La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

A partir du 1er juillet si vous n'avez reçu aucune proposition d'admission ou si vous participez à la phase complémentaire, vous pourrez demander l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie pour trouver la proposition la plus adaptée à votre projet. Elle étudie les dossiers et aide les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

A noter: la CAES accompagne dès le 02 juin 2025 les candidats en situation de handicap ou les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins.

- **Prendre connaissance du calendrier 2025**, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- **Ne pas attendre la dernière minute** pour préparer son projet d'orientation : explorer le moteur de recherche des formations, consulter les fiches des formations qui vous intéressent
- **Echanger au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres avec les enseignants et responsables du supérieur** : salons d'orientation, Lives Parcoursup, journées portes ouvertes...
- **Préparer les éléments pour créer votre dossier Parcoursup à compter du 15 janvier 2025** et veiller à renseigner les coordonnées de vos représentants légaux pour qu'ils puissent suivre votre dossier
- **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, pensez à diversifier vos vœux** en consultant les informations disponibles sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) **et évitez de ne formuler qu'un seul vœu**
- **Anticipez le déroulement de la phase d'admission**, en vous aidant des conseils des enseignants du supérieur et des chiffres clés renseignés dans les fiches des formations

Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- **Le numéro vert : 0 800 400 070**
(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
- **La messagerie contact** depuis le dossier Parcoursup
- **Les réseaux sociaux (Instagram, X Twitter, Facebook) pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils**

Préparer sa vie étudiante

Bourse, logement, santé : à quelles aides avez-vous droit ?



→ Bourse

Faites une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr

Vous pouvez calculer dès à présent vos droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse



→ Aide à la mobilité

Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui acceptent une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence.



→ Logement en résidence universitaire

Pour vous aider dans votre recherche, consultez le site trouverunlogement.lescrous.fr

Pour toute question, je consulte la faq sur etudiant.gouv.fr



→ Santé

Vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr



Pour plus d'informations sur les démarches et aides aux étudiants
consultez le guide de l'étudiant sur etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant

CALENDRIER PARCOURSUP 2024-2025

Parcoursup simplifie vos démarches : **1 seule procédure**, **1 seul dossier**, **1 seul calendrier**

